

les Cahiers d'histoire

Cahier n° 76 - Décembre 2013 - 24^{ème} année

**La souffrance au travail:
les maladies,
les accidents,
et la mort.**



En parler pour agir



**institut cgt
d'histoire sociale
de haute-savoie**

PB55 - 29 rue de la Crête
74963 Cran-Gevrier
04 50 67 92 09

www.ihs74.fr

SOMMAIRE

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

- ☛ Edito
- ☛ Hommage à Jean-Paul LARESE
- ☛ Travail, souffrance, transformation : des avancées pour l'action
- ☛ Les abus au travail tuent énormément
- ☛ Perdre sa vie à la gagner
- ☛ 2013 chez Orange
- ☛ La souffrance au travail
- ☛ NOTES DE LECTURES



Jean-Paul Larèse
Président de l'IHS 74
Secrétaire Général
UD CGT Haute-Savoie

Souffrir de TROP DE TRAVAIL

Souffrir de PAS DE TRAVAIL

Ainsi va notre pays

COMPÉTITIVITÉ, RENTABILITÉ, en fait BÉNÉFICES À COURT TERME sans aucun regard sur les conséquences humaines, industrielles et économiques ; la politique patronale mise en œuvre depuis plusieurs années réduit le travail à un outil de souffrance, de stress, de dégradations morale et physique, dévalorisant cette composante importante de la vie sociale qui devrait au contraire apporter épanouissement, émancipation, développement de vie collective...

Ainsi va notre pays

Fort heureusement, et depuis de très nombreuses années, des voix s'élèvent, des actions prennent corps, pour redonner son vrai sens au mot TRAVAIL, afin que l'HOMME cesse d'être au service du TRAVAIL, mais bien que le TRAVAIL soit au service de l'HOMME.

C'est tout le sens de l'action CGT ...

Fraternellement

Jean-Paul LARESE

Jean-Paul LARESE, Secrétaire Général de l'UD CGT 74 passe le témoin

Une vie de militantisme



Ouvrier, fils d'ouvrier et d'employée, Jean-Paul est né à Annecy en 1954. Dès son entrée dans la vie active, il devient militant d'entreprise, à l'âge de 17 ans, dans le Bâtiment, pendant deux ans, puis à la SNR pendant trente-cinq ans, jusqu'en 2008, année qui le voit devenir Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de la Haute-Savoie.

Telles sont les grandes lignes (droites) du parcours (combattant) de Jean-Paul, encadrant sa vie. Son enracinement est entier dans sa terre -qu'il ne quitte pas facilement- son travail dans son usine au cœur d'Annecy, son militantisme sans faille dans la solidité et l'autorité, ont permis au syndicat de remplir sa mission au service de la classe ouvrière et des salariés-e-s-, face au patronat.

Sa riche activité s'inscrit (par la force des choses, puisqu'elle commence en 1971, à l'âge de 17 ans dans la période postérieure à 1968, année charnière des luttes syndicales, politiques et de profondes transformations économiques, sociales, structurelles.

Jean-Paul va développer son action et ses responsabilités syndicales dans des circonstances

historiques nouvelles d'affrontements économiques fondamentaux. La section CGT-SNR sera au premier rang du rassemblement de milliers de travailleurs en 1976, lors de la venue à Annecy, de Raymond Barre, premier ministre de Giscard d'Estaing, face à eux et à leur politique anti-sociale.

Jean-Paul va passer le relais cette année en décembre, lors du 35^{ème} congrès de l'UD-CGT et il va prendre une retraite largement méritée, sans pourtant mettre un terme à son activité militante. Il est actuellement et depuis des années, le Président de notre IHS 74 ; en levant un verre (ou deux !) en son honneur, nous ne manquerons pas de lui déclarer qu'il a toute place parmi nous !

Le Collectif des Cahiers IHS-CGT 74

«En phrases rapides, il remontait au premier Maheu, il montrait toute cette famille usée à la mine mangée par la Compagnie, plus affamée après cent ans de travail ; et, devant elle, il mettait ensuite les ventres de la Régie, qui suaient l'argent, toute la bande des actionnaires entretenus depuis un siècle, à ne rien faire, à jouir de leurs corps. N'était-ce pas effroyable : un peuple d'hommes crevant au fond de père en fils, pour qu'on paie des pots de vin à des ministres, pour que des générations de grands seigneurs et de bourgeois donnent des fêtes ou s'engraissent au coin de leur feu ! Il avait étudié les maladies de mineurs, il les faisait défiler toutes, avec des détails effrayants. Ces misérables on les jetait en pâture aux machines, on les parquait ainsi que du bétail dans les corons, les grandes Compagnies les absorbaient peu à peu règlementant l'esclavage, menaçant d'enrégimenter tous les travailleurs d'une nation, des millions de bras, pour la fortune d'un milliers de paresseux.»

Emile Zola, *Germinal* - 1885

Après presque 130 ans, le texte d'Emile Zola n'a pas pris de rides.

Il y a fort à parier que, même dans sa nouvelle vie de retraité, les idées et les engagements de Jean-Paul suivront le même chemin.

Alors, Jean-Paul, bonne retraite, ce juste droit pour tous et pour lequel tu as si bien lutté.

Dates d'une vie Militante

Né en 1954 à Annecy, d'un père ouvrier à la SNR, syndiqué CGT, et d'une mère employée à Meythet.

Ecole primaire à Annecy, Les Romains

Diplôme : BEPC

Emplois : Bâtiment (1971- 1973)
SNR (1973 - 2008)
UD-CGT (2008- 2013)

Vie militante :

1976 : Délégué du Personnel à SNR

1981 : Délégué Syndical Central
(secrétaire des sections SNR)

1982 : Commission Exécutive UD CGT 74
Comité Fédéral Métallurgie

2008 : Secrétaire Général UD CGT 74

2014 : à déterminer

Vie politique :

1973 : adhésion au Parti Communiste
Français

Ecoles du Parti : élémentaire, fédérale,
centrale.

La suite n'est pas écrite

Travail, souffrance, transformation : des avancées pour l'action

Les profondes transformations scientifiques et technologiques des outils de la production ont induit des modifications sociologiques, économiques, psychologiques, sans précédent, qui appellent une transformation radicale des rapports sociaux et culturels permettant l'épanouissement des individus associés.

Il est important, pour en prendre la mesure concrète, historique, anthropologique, de connaître les conditions pratiques (d'où le présent dossier) et théoriques : nous évoquons ici des travaux de deux chercheurs qui ont ouvert des chantiers entièrement nouveaux et déterminants pour l'action collective.

Souffrance au travail

Avant d'éclorre en tant que théorie, la « Souffrance au travail » était inscrite dans la dure réalité, mais non reconnue en tant que telle. Pour déboucher sur l'acceptation de ce concept par la communauté scientifique, il aura fallu l'expérience pratique des cliniciens liée à l'expérience collective puis à l'intervention publique dans le débat : c'était il y a plus de dix ans déjà – en 2001- que paraissait dans la revue la Pensée un dossier sur ce thème, avec notamment la contribution essentielle de Christophe Dejours. Le journal de la CGT, la Vie Ouvrière, se saisissait de ce travail et publiait un premier numéro. Depuis ce moment déterminant, concomitant avec les travaux d'économistes, nous possédons un des outils qui permettent de comprendre les analyses fondamentales, d'agir sur les causes de l'aggravation des conditions individuelles et collectives, d'étudier le projet d'une transformation radicale du travail et du salariat.

L'idée primordiale - et cachée- qu'il s'agit de mettre au jour, c'est qu'il existe un lien profond entre le fait de travailler (gestes, savoir-faire, corps et intelligence...) et la personnalité du travailleur, avec ses capacités d'interpréter, de réagir, de penser, d'inventer. A la fois pour la qualité de l'objet du travail et pour l'accomplissement du travailleur dans le processus au sein duquel il est tout entier engagé, la nécessité s'impose d'assurer au travailleur les conditions pour qu'il mette en œuvre son intelligence, sa créativité, sa subjectivité, sa certitude de pouvoir se réaliser et se développer au cœur de son travail dans le même temps qu'il participe à un travail social et qu'il s'approprie le monde auquel il appartient.

Il est trop évident que ces conditions entrent en collision avec la conception du but et son organisation dans l'économie du capitalisme libéral, qu'il s'agisse de la production des biens matériels, des services, des travaux intellectuels.

.../...

Les contraintes imposées aux gestes, les prescriptions rigoureuses de la production, les limitations de l'aptitude cognitive, et maintenant les impératifs de la financiarisation exacerbée, s'imposent à l'encontre de l'intervention de la réflexion intellectuelle de l'individu dans le processus d'élaboration et de production. Il en découle une frustration à l'égard de son potentiel de créativité et, à la limite, une fracture psychique ouvrant la voie aux troubles aliénants. La souffrance au travail se manifeste sous ses multiples variantes. Les chances qui s'offrent au travailleur dans sa participation à l'œuvre collective se perdent dans le gâchis d'un processus soumis à la loi de la suraccumulation financière, qui écrase le travailleur au centre même de son activité professionnelle et de sa propre vie profonde. L'aliénation du travailleur (la privation matérielle et psychologique de l'objet de sa création) parvient maintenant à son paroxysme.

Transformation du travail et de son marché

Telle est la leçon qui se dégage de cette recherche. Elle constitue l'un des volets de l'avancée scientifique des deux dernières décennies, l'autre volet étant constitué par le groupe des économistes marxistes avec Paul Boccara, auteur notamment du concept de la révolution informationnelle, de celui de la crise systémique du capitalisme, de la sécurisation de l'emploi et de la formation, des nouveaux critères de gestion. Le confluent de ces deux théories fondamentales est constitué par le concept d'un dépassement du capitalisme, dont l'un des buts et des moyens est la transformation du travail et du marché du travail, en vue de l'abolition du salariat.

Le dossier de notre Cahier constitue une étude et un témoignage, ainsi qu'une ouverture à la réflexion



Nous invitons nos lecteurs à nous faire part de leurs réactions.

Ils pourront consulter, à la Bibliothèque de l'IHS74, divers ouvrages concernant le thème en question.

S'ils le souhaitent, ils pourront ouvrir un débat.

Les abus au travail tuent énormément

1^{ère} partie : «L'usine et le chantier»

Le chômage, perçu comme principal problème social, a tendance à masquer les atteintes à la santé liées au travail. Cadres et ouvriers sont touchés. L'intensification des tâches, la pression des délais, la précarisation des statuts et la fragmentation des équipes entraînent une forte dégradation des conditions de vie dans l'entreprise. Ainsi, jamais le nombre de salariés exposés aux substances cancérigènes n'a été aussi important.

Actuellement, chaque jour, des hommes et des femmes meurent au travail dans notre pays. On meurt sur l'ensemble du territoire et dans de nombreux secteurs d'activité. Concernant la seule intoxication par l'amiante, huit salariés perdent leur vie quotidiennement d'une affection provoquée par l'exposition à ce produit. Mais ces maladies, parce que un mouvement social a permis la mise en visibilité de ses conséquences sanitaires, n'est que l'arbre qui cache la forêt des maladies professionnelles et des morts causées par le travail. (1) Comment faire le tour de ce massacre organisé, même succinctement ?

Dès lors on dirigera notre regard vers deux directions : les usines d'abord, pour s'intéresser à l'utilisation de quelques produits hautement nocifs aussi bien pour la santé des individus que pour leur agressivité sur la nature. Puis, on ira sur les chantiers du BTP, là où les dangers sont encore plus grands.

Des questions que nous connaissons bien dans notre département. Des ravages aussi, qui ne doivent rien, ni au hasard et encore moins à la fatalité.

Les huiles de coupe et le trichloréthylène

Le passant qui s'attarde dans le Faucigny du décolletage, s'émerveille à juste raison de l'évolution technologique de cette industrie originale à plus d'un titre. L'étonnement est encore plus vif lorsque son regard ne détecte ni fumées noires, et encore moins de tristes terrils qui enlaidiraient les majestueux paysages alentour. Bref l'industrie idéale !

Hélas, la réalité est bien différente et tous s'accordent désormais pour en souligner les nuisances. Y compris ceux restés muets et complices pendant longtemps.



Fonds Henri Odesser n°1771

.../...



La cessation anticipée d'activité devrait concerner les salariés ayant subi des contraintes physiques, environnementales (agents cancérigènes) et de rythmes, reconnues comme facteurs de risque à long terme pour la santé.

Depuis leur première apparition en 1873, les tours à décoller sont de forts consommateurs de ces deux produits, indispensables l'un à l'autre et hautement dangereux. Sans huiles, pas de tournage possible (à moins d'utiliser des technologies encore un peu trop discrètes). Et si on songe un instant aux milliards de pièces produites depuis un siècle et demi, on devine tout aussi rapidement les quantités de lubrifiants qui ont été projetées sur les outils, les métaux, mais également sur les corps, les habits des femmes et des hommes collés aux machines. Ces huiles proviennent pour l'essentiel de la distillation du pétrole. Elles contiennent de ce fait des hydrocarbures aromatiques polycycliques, reconnus cancérigènes. Or, le produit est d'autant plus nocif qu'il vieillit rapidement. Sauf à la raffinerie, mais elles ne le sont que très rarement. On sait par ailleurs que certaines opérations de raffinerie visent à agir davantage sur la clarification de la couleur que sur la raffinerie lui-même. L'huile se diffuse essentiellement sous trois formes : par projection directe sur la peau, par formation en «brouillards», ou alors en gouttelettes. Une fois en contact avec les corps, ces huiles provoquent des irritations cutanées, des allergies et surtout des cancers reconnus par les tableaux n° 36 et 36 bis des maladies professionnelles.

Le dangereux compagnon de voyage des huiles de coupe n'est autre que le trichloréthylène car, une fois les pièces usinées, elles sont naturellement grasses, il faut par conséquent les nettoyer. C'est

alors qu'intervient du trichlo. Mais laissons la parole à un article paru récemment dans la presse régionale. Cela a le mérite d'être très clair.

Le trichloréthylène devrait bientôt être de l'histoire ancienne dans l'industrie du décollage. Jusqu'à aujourd'hui les entreprises ont eu massivement recours à ce produit dont la dangerosité n'a cessé de croître ces quinze dernières années, au fil des révélations des études sanitaires. Il est désormais classé au plus haut niveau des substances CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction). Il faut dire que question rendement, rien ne semblait plus efficace, économique et polyvalent que le solvant chloré pour nettoyer les pièces fournies par les sous-traitants industriels. En 2008, une première conférence avait pourtant sonné l'alerte dans la vallée de l'Arve. Mais fin août dernier, le décès tragique d'un chef d'entreprise de Scionzier, dû à l'inhalation d'émission de trichloréthylène au-dessus d'une machine de lavage de pièces de décollage, a rappelé de façon tragique l'importance du problème. Le solvant peut tuer. «Le trichlo est classé dans les produits dangereux, confirme Claude Morisseau, secrétaire général du syndicat national du décollage. Il y a des enjeux réglementaires, sanitaires, économiques, environnementaux et techniques. Il faut prendre en compte tous ces éléments dans une démarche de substitution. C'est pourquoi nous accompagnons les entreprises dans la phase d'étude.» Face au danger de la situation, l'heure est à la recherche de produits de substitution. Les entreprises devront avoir trouvé un autre produit avant mars 2016.

Depuis 2002, les entreprises doivent s'engager dans une démarche de substitution mais c'est en 2011, qu'une directive européenne a accéléré les choses (RoHS2/2011/65/UE). Les entreprises devront avoir trouvé un autre produit avant mars 2016 sinon elles devront prouver qu'elles ne peuvent pas utiliser un substituant. La date limite pour déposer ces dossiers de dérogation est fixée à février 2014. «2014 c'est demain et 2016 arrivera vite, souligne Philippe Dumont, directeur départemental à la direction régionale du travail. Il faut faire attention au temps et avoir une réflexion globale qui ne se limite pas qu'au trichlo ou au perchlo.» Il appelle notamment à prendre en compte la formation et la manutention autour des machines de lavage. «La santé des salariés est aussi un facteur de rentabilité, martèle-

.../...

t-il. D'un autre côté, un salarié atteint d'un cancer à cause de l'environnement de la machine, cela dépend du juge et c'est du pénal! Les inspecteurs du travail demanderont obligatoirement lors de leurs visites aux chefs d'entreprise où ils en sont dans leur processus de substitution. S'ils nous disent "on va y penser" on dira que depuis la conférence de 2008, ils ont eu 5 ans pour y penser.»

Le trichlo est désormais clairement sur la liste noire des pouvoirs publics et pas seulement. Les risques sanitaires inquiètent aussi les assurances. «L'objectif est de supprimer les solvants chlorés par dégraissage à chaud des pièces, résume Éric Allemand, ingénieur-conseil à l'assurance retraite Carsat. Nous espérons que nous connaissons les dernières réunions sur le sujet et que nous allons pouvoir passer à autre chose... À terme, les assurances ajusteront les coûts aux risques utilisés. Il y a des échéances en 2014 et 2016, mais nous n'attendrons peut-être pas jusque-là...» Pour Miguel Cruz, consultant en technologies propres au sein du Centre technique du décolletage, l'enjeu de santé est de taille : «Les conséquences du solvant ne se voient pas tout de suite. À court terme on peut penser que tout va bien. Mais tout le monde est d'accord pour dire que le trichlo est cancérigène. Il l'est au même titre que l'amiante comme l'indique une étude réalisée par le Centre international de recherche sur le cancer.» Désormais les dangers sont connus et le calendrier fixé, reste à mettre en œuvre les bonnes intentions. (2)

Le trychlo, une bombe sanitaire ? Oui, car il est classé carcinogène probable. Il peut s'attaquer au système nerveux, entraîner le coma et on l'a vu également, donner la mort. Mais, la dite bombe apparaît au grand jour à retardement. Rappel des faits. Au cours des années 1982-83, Gérard Bonnavion, ingénieur employé par la Médecine du Travail, découvre des traces de trychlo bien haut dans le ciel, au-dessus de la Clusaz, une découverte qui met à nu alors les dangers du produit. Mais une partie du patronat local, sous la conduite notamment du Syndicat National des Petites et Moyennes Industries (SNPMI), exige et obtient le licenciement du scrupuleux scientifique. L'affaire arrive devant la justice qui reconnaît le licenciement abusif et demande la réintégration de l'ingénieur ou à défaut, le paiement d'une astreinte journalière de 500 francs. C'est une somme importante que le patronat choisira de payer afin de pouvoir empoisonner les travailleurs et la population en toute tranquillité.



Pour gagner plus, certains préparateurs essaient d'aller plus vite. «Alors qu'ils ne doivent pas s'approcher des caristes pour éviter les risques de chute de colis, ils viennent quand même dessous chercher leur produit», témoigne un élu CHSCT.

Mais, revenons un instant à notre passant fasciné par cette industrie sans traces visibles.

Outre la propreté des lieux, il sera ravi de compter le grand nombre de parkings existant dans nos bonnes villes industrielles. Des édiles attentifs au stationnement urbain ? Peut-être, à moins qu'il ne s'agisse encore une fois d'autres chose.

Avant l'utilisation, d'ailleurs assez récente des container, les limailles et autres copeaux, autrement dit les résidus du tournage, encore imbibés d'huile, gisaient à même le sol. On devine la suite, pendant plus d'un siècle, les sous-sols ont absorbé un goutte à goutte mortel, rendant ces terrains impropres à la construction.

Quant aux nappes phréatiques...

Les abus au travail tuent énormément

2^{ème} partie : «Chantier : attention danger !»

Selon les statistiques de l'Assurance maladie, en matière d'accidents professionnels, le BTP demeure le secteur d'activité présentant le plus haut niveau de risques. En 2011, on observe une légère diminution du nombre total d'accidents (-3%) mais hausse importante des accidents mortels (+22.8 %). Le nombre des maladies professionnelles est aussi en augmentation (+9%), les affections périarticulaires représentant à elles seules 78% des cas. Les accidents du travail dans le BTP sont principalement la conséquence des manutentions manuelles (34,5%). Viennent ensuite les accidents de plain pied (20,7%) et les accidents comportant une chute avec dénivellation (16,4%). Les principales causes de décès sont liées aux chutes de hauteur (32,6%) et aux véhicules (12,5%). En revanche, les décès «divers et non classés» qui représentent 25,7%, concernent principalement des malaises.

Occupant une situation de carrefour, dynamisée par des activités industrielles très diversifiées, disposant de ressources hydrauliques importantes, la Haute Savoie a été et demeure le théâtre de travaux parfois gigantesques : tunnels, barrages, routes et autoroutes, sans oublier des centaines de milliers de logements, de bâtiments industriels, d'infrastructures touristiques... Bref, le BTP occupe depuis longtemps une place de choix dans l'économie du département. Les brochures en papier glacé, les statistiques officielles ne manquent pas de s'attarder sur cette performance. Par contre, le silence est de règle dès lors qu'il s'agit d'évoquer les conditions de vie et de travail de ceux qui ont bâti et bâti ce patrimoine dans des conditions difficiles. Quant à donner les noms de ceux qui ont payé de leur vie le prix de la « réussite »... Mais c'est bien cela que nous tenterons de faire ici, à partir de quelques chantiers significatifs, ceux de la reconstruction du second après-guerre. Ici, les ouvriers sont restés ensemble pendant des années, ont logé dans des conditions difficiles, ont encouru des risques jusque là inconnus.



Fonds Henri Odesser n° 4762

Les travaux de barrage de Génissiat, les plus emblématiques de tous ces types d'ouvrages ont débuté en 1937 et seront terminés en 1948. Le travail posté était organisé de la sorte : de 4h à 12h ; de 12h à 20h et de 20h à 4h. Le seul poste creux était celui du dimanche de 4 à 12h pour l'entretien du matériel. Les gens arrivés à Génissiat ont loué des terrains sur la commune pour monter eux-mêmes des baraquements en planches à usage de dortoirs-magasins-cantines. Dans les dortoirs, parfois baraques à deux étages, le sommeil aussi était posté. Les lits étaient occupés 24h sur 24. L'hiver la température extérieure est parfois descendue jusqu'à moins 20°. La neige était fréquente, jusqu'à 50 cm. Sur le chantier il y a eu 17 nationalités différentes, mais si les Italiens sont les plus nombreux, la mort rôdera sur tous. 54 hommes de toutes nationalités y termineront leur vie. On se souvient aussi du barrage de Roselend où on en compte au moins huit, dont un chauffeur de camion. Treize autres mourront sous le Mont Blanc, cinq Français et huit Italiens. Cinq autres périront sur le chantier du Montvauthier, à Servoz, où explosions et avalanches ont

.../...





De nombreux ouvriers du BTP se retrouvent inaptes bien avant d'avoir atteint l'âge de la retraite, du fait d'un handicap locomoteur trop lourd et de l'absence d'une expérience professionnelle dans une autre activité.

emporté les hommes. Une liste qui vient s'ajouter aux centaines de morts pour cause de silicose d'éboulements, d'explosions qui ont lieu très tôt lors des percements des tunnels du Gothard ou du Simplon au siècle précédant.

Mais on meurt aussi sur les chantiers du Bâtiment. En ces années de reconstruction se sont essentiellement des Italiens : Cavecchia Francesco mourra en 1948 à St. Jean de Maurienne ; Lucchetta Angelo en 1952 à Evian ; Stella Roberto en 1954 à Scionzier ; Da Riva Roberto en mars 1957 à Bonneville, Refrontolotto Ottavio à Evian en 1960...(3)

L'insécurité sur les chantiers, une histoire du passé ? La réponse est dans l'actualité la plus récente. 554 morts dont 514 hommes en 2011 signale Médiapart. Plus près de nous. Un ouvrier a fait une chute de 7m hier lundi sur un chantier à Flaine Forêt. Il est polytraumatisé. Il était 16h30 lundi 3 quand un ouvrier portugais de 47 ans a fait une chute de 7m d'une terrasse sur laquelle il plantait des piquets métalliques dans le béton, dans un bâtiment en construction au lieu-dit la Piscine. Polytraumatisé, souffrant de multiples fractures et notamment touché au thorax, il a été transporté d'abord à l'hôpital de Sallanches avant d'être transféré à Annecy. Pompiers et gendarmes de la brigade de Scionzier se sont déplacés sur les lieux de l'accident ainsi que l'inspection du travail et le SPS, la coordination sécurité protection de la santé, service spécialisé dans les métiers du BTP. Si les premiers témoignages appuient la thèse d'un accident sans faute de sécurité, l'inspection du travail aurait relevé deux anomalies. L'absence de sécurité collective de type baudrier sur l'ouvrier alors qu'il n'y aurait pas

eu de garde corps sur la terrasse, et l'absence de certification du grutier. Le parquet de Bonneville a demandé à ce que l'enquête se poursuive, de même que les auditions. (4)

Que faire ?

Une partie des réponses au mal qui ne doit rien à la fatalité, sont connues et l'histoire de ces dernières décennies, les a écrites : forte syndicalisation notamment à la CGT dans le second après-guerre. (5) La mobilisation exceptionnelle des travailleurs-citoyens en 1968 et au cours des années suivantes, l'application des lois Auroux dans les années 1980... Pendant cette période, les travailleurs ont su lutter et souvent s'imposer face à l'Etat et aux patrons. Aujourd'hui, la nécessité de changements politiques profonds s'impose, des mutations qui en généreront de nouveaux. C'est l'autre partie de la question, mais cette histoire là reste à écrire, par ceux notamment qui font tourner les machines ou montent sur les échafaudages.

• Mino Faïta

- (1) Le travail tue en toute impunité. Sous la coordination de Louis Marie Barnier. Ed. Syllepses 2009. p. 13
- (2) Le Dauphiné Libéré du 14 février 2013. Les solvants chlorés, bombe sanitaire pour l'industrie du décolletage.
- (3) «Mi speravie» 1953-2003 50 Anni della Comunità degli Emigrati di Sernaglia della Battaglia 2003 p. 23
- (4) Le Dauphiné Libéré du 4 9 2012
- (5) Institut CGT d'Histoire Sociale Annecy



Collection Mémoire de Cheddé - Pierre Dupraz
Une vie d'ouvrier : Pierre Francioli, tué par une explosion.



Collection Mémoire de Cheddé - Pierre Dupraz
Une vie d'ouvrier : Secondo Dall'Est, une jambe brisée.

Perdre sa vie à la gagner ...!

Ce paradoxe, même s'il peut faire sourire, est une réalité quotidienne du monde du travail ; et quand on parle du monde du travail, c'est dans le sens le plus large et non pas que dans les professions «à risques». Le danger est partout ; nous verrons que les maladies professionnelles l'emportent de loin face au simple accident du travail.

L'insécurité au travail existe depuis la nuit des temps et ne s'arrêtera, à notre avis, qu'après une prise de conscience forte et une lutte permanente des intéressés sur leurs conditions de travail et la connaissance des dangers qu'elles comportent.

Cette insécurité permanente peut prendre différentes formes. Certaines de celles-ci sont occultées voire réfutées par les employeurs, mais aussi parfois, voire souvent, par les salariés eux-mêmes. «La crise actuelle» d'ailleurs réduit les capacités individuelles de résistance des salariés : face au danger, «si je refuse ce travail, ne vais-je pas être licencié ?» ... «ma promotion ne va-t-elle pas être affectée ?» ... Ces paroles sont quotidiennes dans la bouche des travailleurs aujourd'hui.

Nous ne parlerons pas de pressions de toutes natures (financière, morales ...) effectuées par certaines directions. Et si les moyens ci-dessus ne suffisent pas, il y a recours à des méthodes encore plus incidiées : le recours à la sous-traitance, voire au travail dissimulé.

Non seulement le danger au travail n'est pas combattu, mais il touche aujourd'hui des populations encore plus vulnérables qui prennent, inconsciemment ou non, encore plus de risque. C'est dire que l'insécurité au travail est, pour la quasi-totalité des gens, une constante quotidienne de la vie de salarié, et le terme «d'insécurité permanente» n'est pas trop fort, loin s'en faut !

Les accidents du travail et les maladies professionnelles concernent, dans le monde, selon les statistiques de l'O.I.T. (Organisation Internationale

du Travail) 2,3 Millions de personnes qui décèdent chaque année des suites du travail, 360 000 par accidents et 1 950 000 de maladies professionnelles (Chiffre 2010). Il faut toutefois préciser que ces chiffres sont largement sous-évalués, car d'une part il y a souvent aucun formulaire d'accident déclaré, d'autre part que certains pays ne reconnaissent pas toutes les maladies professionnelles, et qu'enfin malgré les progrès de la science, certaines de ces maladies ne sont pas encore reconnues. Un seul exemple pour ce cas, les Troubles Musculo Squelettiques (TMS), qui font l'objet de recherches mais aussi de demande de reconnaissance dans différentes entreprises.

En France, les Accidents du Travail touchent 658 847 personnes pour 18 219 717 salariés (chiffres INRS 2012) et les Maladies Professionnelles indemnisées sont de l'ordre de 55 057 ; on déplore 570 décès (en 2009 on avait 72 000 cas de maladies professionnelles reconnus).

Si tout le monde (ou à peu près) sait ce qu'est un Accident du Travail ou de Trajet, il n'en est pas de même pour les Maladies Professionnelles.

Dans le passé il a été difficile, et encore aujourd'hui il est toujours difficile, de les faire reconnaître, certaines ne sont pas encore prises en compte. Les premières maladies professionnelles en France ont été reconnues en 1919 ; elles concernaient les troubles et lésions dus au plomb et au mercure. La MSA (Mutuelle Sociale Agricole) ne fera son premier tableau de maladies professionnelles qu'en 1955 !

.../...

Aujourd'hui, dans notre pays, on dénombre 112 maladies professionnelles reprises dans un tableau des risques comportant 7 catégories, à savoir :

- 1- Les risques chimiques : (32 risques) venant de produits comme le plomb, le chlorure de vinylic, les solvants, le chrome, etc...
- 2- Les risques allergiques : (21 risques) venant du ciment, du nickel, des poussières de bois, etc...
- 3- Les risques de cancer : (16 risques) venant de l'amiante, le nickel, les carbures métalliques, etc...
- 4- Les risques physiques (8 risques) comme la surdit , les hernies discales, etc...
- 5- Les risques biologiques : (20 risques) comme le t tanos, les mycoses, la rage, etc...
- 6- Les risques venant des fibres et des poussi res : (14 risques) comme la silicose du charbon ou des mines de fer, etc...
- 7- Les risques venant des gestes et des postures : (5 risques) comme les TMS, les atteintes aux menisques, etc...

Ce tableau montre bien la part importante des sources de risques des maladies professionnelles.

Sans vouloir minimiser ou occulter les accidents du travail, on voit bien que ceux-ci ne sont que la face visible de l'iceberg que repr sentent les dangers au travail. Les maladies professionnelles tuent, ou   d faut touchent beaucoup plus de personnes mais d'une fa on insidieuse qui, h las, ne fait pas la «une» de l'information ou le sensationnel et le spectaculaire est toujours recherch .

Il en a  t  de m me pour la reconnaissance de ces maladies. Alors que les accidents du travail sont en g n ral reconnus, que la pr vention existe, que des indemnisations sont mise en place d s la fin du 19  si cle, il n'en est pas de m me pour les maladies professionnelles.

D'ailleurs qui sait aujourd'hui que la premi re maladie professionnelle reconnue l'a  t  en 1910 ? C'est   cette date qu'en Angleterre on a prononc  l'interdiction du phosphore jaune dans la fabrication des allumettes. Ce produit occasionnait en particulier la d g n rescence et la destruction des os des maxillaires (ost on crose du maxillaire). Cette reconnaissance ne

s'est pas faite spontan ment mais apr s une longue lutte des ouvriers des manufactures d'allumettes de Londres dans l'ann e 1888.

Rien n'a beaucoup chang  sur cet aspect aujourd'hui. La n cessit  des luttes pour faire reconnaître les maladies professionnelles n'est plus   prouver et ces batailles sont de longue haleine. La lutte pour la reconnaissance des m faits de l'amiante est un exemple embl matique et ceci pour plusieurs raisons :

Tout d'abord le temps pris pour faire rentrer cette reconnaissance dans la loi : reconnue dangereuse en 1922 en Su de et en 1930 en Am rique, l'amiante continue ses m faits. Vient ensuite la bataille pour l'indemnisation des victimes, bataille qui est toujours d'actualit  aujourd'hui. Puis la remise en cause permanente des interdictions comme par exemple l'essai de «monnayer» un seuil minimum d'exposition et enfin, vu la m diatisation de ce dossier une tentative de «l'enterrer» pour que celui-ci ne serve pas d'exemple pour d'autres maladies.

Au sujet du temps mis pour la reconnaissance, un bref rappel : un collectif intersyndical r uni   l'Universit  de Jussieu en 1970 pose les premiers jalons de cette lutte. Parall lement, au niveau mondial, de nombreuses rencontres ont lieu sur ce sujet.

A Milan en 1993, un constat sans appel est fait : il n'existe pas de seuil minimum d'exposition   l'amiante qui serait sans danger pour l' tre humain.

A Sao Paulo en 1994, il est jug  ind fendable la politique d'usage contr l  de l'amiante.

.../...



(L'usine PEM du Gifre disparue aujourd'hui) L'air pur de nos montagnes

Ces deux aspects sont les barrières non négociables préambule à toutes discussions sur le sujet de l'amiante, mais ces barrières sont aussi indispensables lors de discussions pour d'autres maladies professionnelles. C'est pourquoi l'exemplarité de la bataille contre l'amiante n'est plus à démontrer.

En 1995, en France est créé Ban asbestos, déclinaison nationale d'une association internationale qui lutte contre l'usage de l'amiante. L'un de ses fondateurs est Henri Pezerat, Directeur de Recherche au CNRS qui en 1973 avait décelé la présence de l'amiante à l'université de Jussieu (aujourd'hui plus de 40 tonnes d'amiante ont été retirées de ces bâtiments). Ce chercheur sera très impliqué dans les luttes des ouvrières d'Amisol dans les années 1990 et sera en outre représentant et expert de la CGT à la Commission des Maladies Professionnelles. Il représentera aussi le syndicat lors des négociations avec le gouvernement pour l'interdiction de l'amiante dans les années 1990. (1)

Henri Pezerat est décédé en 2009. C'est grâce à lui que les ouvrières d'Amisol qui se battaient pour sauver leur entreprise qui venait de fermer (tissage d'amiante) ont réorienté leurs combats pour faire reconnaître la dangerosité de leur travail, chose qu'elles ignoraient.

En ce qui concerne la bataille sur l'indemnisation des victimes, là aussi il y a beaucoup à dire. Tout d'abord sa nature même : à partir du moment où l'on aborde une indemnisation, on dédouane l'employeur de sa responsabilité dans la mise en place de conditions de travail dangereuses. Cela va même plus loin, l'employeur ne réglant pas lui-même l'indemnisation (mais les assurances), celle-ci devient une bataille

purement financière, l'indemnisation pouvant aller jusqu'à un forfait. On est loin de la responsabilité de l'employeur et du préjudice subi dans sa chair par le salarié. (2)

Toujours sur l'indemnisation, celle-ci est conditionnée à différentes juridictions qui se prononcent dans des sens différents. Par exemple, au mois de Février 2013, la Cour d'Appel a relaxé l'ancien dernier patron d'Amisol provoquant un tollé général des anciens salariés, ceux-ci ont déposé un pourvoi en cassation. Au niveau mondial, un certain nombre de pays (Russie, Inde, Zimbabwe, Viêt-Nam, Ukraine, etc...) refuse d'interdire l'amiante chrysolite sur leur territoire afin de favoriser leur industrie. On voit bien que le combat n'est pas terminé ! Mieux, on assiste aujourd'hui à certaines remises en questions pilotées par les producteurs d'amiante. Celles-ci s'orientent sur la substitution d'une valeur d'exposition en remplacement de l'interdiction, sur la mise en avant des indemnisations des victimes en occultant les responsabilités des employeurs, mais aussi en privilégiant le cadre paritaire de discussion (sans apport d'experts étrangers à l'entreprise), celui-ci étant plus «apte» à intégrer les contraintes de production en opposition à la santé des personnels. (3)

Dans le cadre de ces luttes, mais aussi plus généralement dans le cadre de la réalité des entreprises, penchons-nous sur une entreprise, disparue aujourd'hui, dont les salariés ont été en contact avec l'amiante.

Nous voulons parler de P.E.M. (Pechiney Electro Metallurgie) ou pour les haut-savoyards : l'ancienne usine du Giffre.

Cette usine d'électro métallurgie a été implantée dans l'année 1897 au confluent du Giffre et du Risse sur la commune de Marignier. L'endroit a été choisi car pouvant bénéficier d'une chute d'eau permettant la production d'électricité indispensable pour ce type d'industrie.

Dès sa création elle produira du carbure de calcium, puis des ferrochromes utilisés pour améliorer la dureté des aciers. La guerre de 14-18 sera très demandeuse de cet alliage. A la fin de celle-ci, d'autres productions verront le jour, ferrotungstène, ferromanganèse, etc...

Un incident grave a lieu en Février 1936. Quinze ouvriers sont intoxiqués par des gaz, cinq sont

.../...



(?)

gravement atteints et un de ceux-ci est entre la vie et la mort. La source de cet accident serait la dispersion de vapeurs d'arsenic provenant de scories d'un four en place depuis une année. (4)

A l'époque notre organisation syndicale n'a pas laissé de trace des suites de cet accident.

Tout en restant sur le sujet, l'usine du Giffre, il nous semble nécessaire de faire une digression. Bien que cela ne concerne pas les Accidents du Travail, il faut rappeler les 4 morts, fusillés par les nazis le 1^{er} Avril 1944. Ce jour-là, la gestapo avec les forces occupantes, cerne l'usine du Giffre pour d'une part arrêter des résistants des Glières qui se cacheraient dans l'usine et d'autre part faire payer les sabotages qui ont eu lieu sur le site à l'automne 1943. Henri Plantaz, René Dorioz, Joseph Baud, Ange Diana, ouvriers, sont assassinés ce jour-là. 43 personnes sont transférées à Annecy, 30 de ceux-ci sont déportés, 12 ne reviendront pas. (5)

Revenons aux accidents du travail ...

Ce qui vient tout de suite à l'esprit c'est celui qui s'est produit le 8 Janvier 1960. Une plaque commémorative est d'ailleurs en place sur le mur du bâtiment EDF dans la zone de l'ex-usine.



La plaque commémorative de l'accident apposée sur le transformateur du site

Ce jour-là une explosion, entendue jusqu'à Marignier, fait 7 morts et de nombreux blessés.

Les photos de l'époque montrent des endroits de l'usine complètement dévastés. La cause de cette explosion est la recherche de nouveaux alliages. Le mélange réalisé s'est révélé explosif. La plupart des morts sont des cadres qui procédaient à ces études.

Un autre accident mortel a eu lieu un 25 Décembre (nous n'avons pas pu retrouver l'année), un ouvrier a été emporté par un tapis roulant.

A la lecture des archives en notre possession (6) quelques chiffres ... en 1975 : 57 accidents déclarés ; en 1976 : 64. Selon les constats de la Direction, le taux Accidents de Travail (nombre rapporté à l'effectif) est plus mauvais que la moyenne nationale de la branche jusqu'en 1974. A partir de 1975 ce taux tend à se rapprocher de la moyenne nationale.

En 1979 lors du premier semestre, on recense 313 accidents pour un effectif de 490 personnes ; ceci est une fréquence très élevée si l'on considère que les accidents avec arrêt ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques.

On trouve dans l'année 1981 une note de service concernant les accidents de travail aux yeux. En effet sur 56 accidents sans arrêt dans le 1^{er} trimestre 27 concernaient les yeux comme siège de lésion. Les conclusions des enquêtes faisaient ressortir que ces accidents arrivaient aussi bien pendant des travaux où le port des lunettes était obligatoire que pendant des travaux où le port ne l'était pas. Les enquêtes devaient déterminer et recenser les travaux à risques.

Pour l'année 1992, on trouve 2038 heures d'absence pour accidents du travail, soit 1,45% des heures travaillées ; au niveau des maladies professionnelles c'est 11 856 heures soit 8,3%. Ces chiffres amènent une constatation : l'importance des maladies professionnelles dans cette entreprise. Nous y reviendrons !

Dans un Procès-verbal de Comité d'Entreprise du 29 Septembre 1993, on s'aperçoit que pour les 8 premiers mois de 1993, le taux des Accidents du Travail augmente du fait de la baisse des effectifs (250 en janvier, 150 en Septembre).

Rappelons que l'entreprise fermera ses portes l'année suivante et que les départs, reclassés ou non, se suivent à une cadence accélérée.

Dans les différents documents en notre possession, on note que le budget Prévention a été, pour l'année 1975 de 645 300 Francs. Si l'on rapproche ce chiffre à la population de l'usine, .../...

nous arrivons à un ratio de 720 Frs par personne ; le salaire moyen de l'époque était d'environ 2 200 Frs par mois. A la lecture de ces données, il apparaît que les investissements pour la sécurité n'étaient pas très importants vu le nombre important des risques engendrés par cette industrie et la fréquence des accidents cités plus haut.

Pour terminer ce chapitre sur les accidents du travail, un ancien représentant du personnel de cette entreprise nous a confié que suite à accidents de nombreux arrêts de travail ont débouché sur des ILD (Incapacité de Longue Durée) et sur des IPP (Incapacité Partielle Permanente).

D'autre part, pendant un certain temps, «au titre de la prévention» il a été distribué des «primes» pour non accident, toutefois ces primes étaient des bons d'achat. C'est encore une forme de monnayage du risque ! Celui-ci était encore plus insidieux car la prime était attribuée dans un cadre collectif : un accident et toute l'équipe voyait sa prime supprimée.

En conclusion, cette entreprise était, de par sa nature, «à risques». Hormis les accidents mortels qui ont fait l'objet d'analyses plus approfondies avec des mesures ciblées pour les éviter, il semblerait que l'on a plus «suivi» les accidents pour éviter leur renouvellement que de les précéder en prenant de véritables mesures préventives.

Cette politique de «suivi» se fera encore plus sentir dans le cadre des maladies professionnelles.

L'exemple de cette entreprise, qui rappelons-le

a fermé ses portes en 1994 et qui a d'ailleurs été complètement rasée, est une sorte de «condensé» des problèmes liés aux maladies professionnelles.

De par la nature du travail, fours dégagant des chaleurs élevées, poussières de différents minerais ou composants, nocivité de ceux-ci, les salariés étaient fortement exposés.

De ce fait, pendant l'exploitation de cette usine, de nombreuses maladies respiratoires ont été reconnues comme maladies professionnelles, comme nous l'avons vu plus haut elles rentraient dans les catégories 1, 2 ou 3 du tableau des risques.

A la lecture des quelques procès-verbaux de réunion du Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et du Comité d'Entreprise (CE) de l'époque, on s'aperçoit que si les accidents du travail faisaient l'objet d'informations, il n'en était pas de même pour les maladies professionnelles.

Une seule fois, en 1993, il est fait état des Maladies Professionnelles payées à 100% pour les années 1992 et 1993, soit 620 heures en 1992 et 23 heures en 1993. Ces chiffres ne sont pas significatifs car d'une part l'effectif de l'usine à cette époque est déjà bas (environ 170 personnes) et que d'autre part les maladies reconnues et indemnisées ne sont pas dans ces statistiques.

Par contre on retrouve dans les Cahiers Revendicatifs des Délégués CGT différentes demandes relatives aux risques, comme par exemple :

- en Novembre 1968, demande d'une prime de .../...



*Défense de l'usine
Arrêt du TGV - 1993
Marignier*

poussière au concassage et au dépôt de Marignier. Bien sûr c'est le monnayage du risque, mais à l'époque connaissait-on bien celui-ci ?

- en Novembre 1972, demande de protection des bruits à la décapeuse et aussi reclassement des inaptes à différents postes
- en Octobre 1980, nouvelles demandes pour combattre la nocivité des poussières lors du nettoyage des installations le vendredi. Réponse de la Direction : Le nettoyage se fera le samedi ! L'investissement n'a pas été trop élevé !

Enfin, au sujet des investissements préventifs, on ne retrouve qu'au 2^{ème} trimestre 1979 la réparation d'un ventilateur d'un four. Pas de traces d'investissements lourds pour combattre ces différentes poussières, lourdes et abrasives.

Comme nous l'avions précisé au début de cet article, il apparaît bien que les maladies professionnelles ont été «le parent pauvre» de la prévention et même de la protection dans cette entreprise.

Nous avons gardé pour la fin le problème de l'amiante.

Il faut savoir que, travaillant à proximité des fours, les salariés jusqu'à la fin des années 1980 étaient protégés par des vêtements contenant de fortes proportions d'amiante, sans oublier les filtres, protection, etc... Du fait de cette exposition, des maladies se sont déclarées après la fermeture de l'entreprise. A l'heure actuelle les ex-salariés ont déjà eu 3 décès et 5 personnes sont indemnisées. Il faut savoir que les anciens délégués CGT se sont investis dans ce combat pour la reconnaissance et la réparation de cette maladie professionnelle.

En collaboration avec la Section Mutualiste de l'entreprise, ils ont monté un CAPER (Comité Amiante Prévenir et Réparer). Ce comité qui comporte aujourd'hui 43 membres (ex-salariés de l'usine) monte et défend les dossiers des personnels touchés par les suites de l'exposition à l'amiante (asbestose). Leur activité ne s'arrête pas là : ils participent à tous les combats au côté de l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante). Rien que pour l'année 2013, ils ont participé au rassemblement devant l'ONU à Genève le 7 Mai et à une manifestation à Turin en Juin. Tous ces rassemblements ont pour but de faire interdire l'amiante dans tous les pays, mais aussi de permettre

aux victimes d'être reconnues comme telles.

Enfin, et c'est peut-être le volet le plus important, dans le cadre du CAPER un suivi des dossiers mais aussi des anciens salariés est permanent.

Une permanence est assurée mensuellement à Saint-Jeoire. (7)

L'usine du Giffre, ou plutôt, les travailleurs de celle-ci sont pour notre département l'exemple de la nocivité de l'amiante, mais aussi du combat pour les réparations de cette maladie professionnelle. Les premiers cas d'asbestose ont été découverts après la fermeture du site et certains se déclarent encore maintenant, soit près de 20 ans après la fermeture. On ne parle pas ici des salariés déjà en longue maladie avant leur départ en retraite, ainsi que ceux décédés prématurément suite à ces expositions.

Quand on sait que dans certains pays (la Suisse par exemple) les malades consécutifs à l'exposition à l'amiante ne peuvent plus prétendre être reconnus comme tels 10 ans après leur exposition, on se rend compte que sur ce sujet la bataille continue.

Elle continuera d'ailleurs de plus en plus car il est médicalement démontré que le nombre de personnes touchées par les effets de l'amiante va encore augmenter dans le futur.

• J-P. Dunoyer

- (1) Interview de Henri Pezerat parue dans «Mouvements» du 11 Août 2009 (site : www.mouvementsinfos)
- (2) Pour plus de précision, voir «Risque du travail, la santé négociée» - édition de la Découverte
- (3) Voir «Travailler tue en toute impunité» - Fondation Copernic
- (4) Le Petit Dauphinois - 2 Février 1936
- (5) Bulletin Association des Glières
- (6) Archives IHS 74
- (7) Premier vendredi de chaque mois de 9 h à 11 h 30 - Salle des Fêtes de Saint-Jeoire

Orange voit rouge !!!

Pas facile pour une entreprise issue du service public, de rentrer en mode «rentabilité» à l'extrême.

C'est le cas de France Télécom, qui devenu Orange, pratique un «management» féroce, capable de briser des vies. Un harcèlement qui malheureusement a poussé au suicide des salariés, en France et aussi en Haute-Savoie.

Malgré ces drames, la course au fric a repris sa marche forcée, oubliant le côté humain de l'entreprise.

«Le harcèlement moral naît de façon anodine et se propage insidieusement. Dans un premier temps, les personnes concernées ne veulent pas se formaliser et prennent à la légère piques et brimades. Puis ces attaques se multiplient et la victime est régulièrement acculée, mise en état d'infériorité, soumise à des manœuvres hostiles et dégradantes pendant une longue période.

De toutes ces agressions, on ne meurt pas directement, mais on perd une partie de soi-même. On revient chaque soir usé, humilié, abîmé. Il est difficile de 'en remettre.»

Le terme «harcèlement moral et psychologique» recouvre une multitude de situations visant toutes à déstabiliser un salarié. Soit, parce que l'employeur envisage de se séparer d'un (e) salarié (e) gênant (e) en contournant ou non une procédure de sanction, voire de licenciement, soit, parce qu'il s'agit pour diverses raisons, de durcir les méthodes de gestion ou les conditions de travail soit c'est stratégique qui est mis en œuvre dans le cadre d'une logique de gestion où les salariés (es) sont durement mis en concurrence dans un souci bien connu de «rentabilité de la productivité».



.../...



2013 chez ORANGE

La souffrance au travail existe toujours.

Que s'est-il passé depuis 4 ans, depuis le dramatique suicide de notre collègue et camarade Jean-Paul Rouanet ?

Tout d'abord anéantis et ébranlés par la vague de suicides dans leur entreprise, les salariés ont repris une lueur d'espoir lorsque France Télécom a élaboré un nouveau dialogue social. Celui-ci semblait prendre en compte en priorité le facteur humain.

Malheureusement, mises à part quelques améliorations techniques au niveau cadre de vie (plateau rénové, décor...) sur le terrain rien n'a changé !

L'objectif central de la rentabilité à court terme est toujours axé sur la satisfaction des actionnaires. L'enquête de SECAFI sur le stress et les conditions de travail avait démontré que le travail tendu et conflictuel menaient les salariés à effectuer leur travail non pas dans la qualité mais dans la quantité.

On ne tient pas compte du facteur humain et on pousse les salariés à travailler contre leur propre valeur.

«Il faut vendre, faire du business» ORANGE pratique le Cost Killing (réduction de coût).

La pression est telle que les salariés craquent et les suicides continuent...

Les seuls recours et moyens pour le personnel de contrer ce système sont les instances représentatives du personnel : CHSCT, CE, Délégué Syndical.

La souffrance au travail

Notes et documents tirés de la Fondation Copernic

**« Travailler tue en toute impunité...
pour combien de temps encore ? »**

Le constat est sans appel : le travail rend malade et tue tous secteurs et toutes catégories professionnelles confondues le nombre officiel des maladies professionnelles a explosé : 13658 en 1996, 52979 en 2008 . le nombre d'accidents graves et mortels reste très élevé : 537 décès en 2006 soit 13% de plus en un an. Ces chiffres officiels sont- on le sait-grandement sous-estimés en raison notamment d'une importante sous- déclaration. Les suicides directement liés au travail sont estimés à 400 par an, pour la plupart non reconnu comme accidents du travail. Plusieurs millions de salariés sont exposés sans aucune protection à des produits connus pour être cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, contribuant ainsi grandement aux inégalités sociales face au cancer : un ouvrier a dix fois plus de risque de mourir de cancer avant 65 ans qu'un cadre supérieur .

Cette situation ne tombe pas du ciel : elle est le résultat de politiques d'entreprises, tant privées que publiques pour lesquelles les coûts sociaux



Fonds Henri Odesser n° 4766

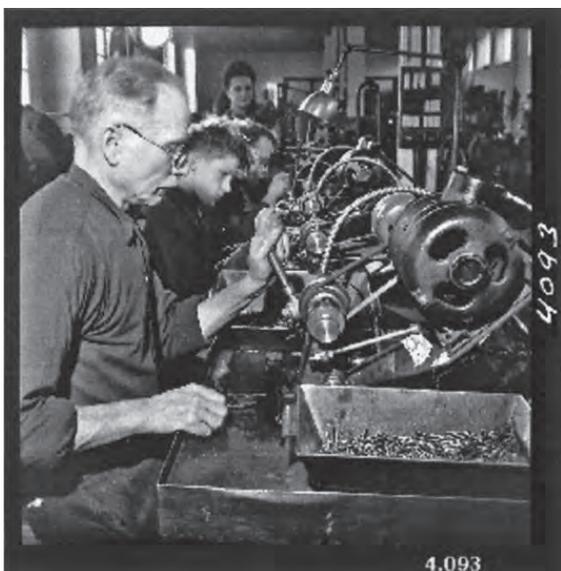
doivent être toujours plus compressés. ces politiques ont privilégié et généraliser la sous-traitance, et intensifié le travail comme jamais depuis de nombreuses décennies. Et l'inspection du travail comme la médecine du travail n'ont toujours pas les moyens d'assurer leurs missions.

Aucune avancée n'est possible tant que les donneurs d'ordre pourront s'abriter derrière des règles du droit commercial pour s'exonérer de leurs responsabilités.

L'organisation libérale du travail fait des ravages parmi les salariés ; la précarité envahit les entreprises ; elle réduit la marge de manœuvre des travailleurs, qui ne sont plus en mesure de refuser les risques, vers les salariés des entreprises prestataires, démunis de moyens pour résister.

Le travail ne fait pas que tuer, il exclut aussi : 20 000 à 40 000 salariés sont licenciés chaque année pour raison médicale suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle et cela malgré l'obligation de reclassement ; ces genres de licenciement sont d'une

.../...



Fonds Henri Odesser n° 4093



Fonds Henri Odesser n° 4769

violence inouïe pour le travailleur ; « lorsqu'un homme devient chômeur, cinq ans après, il a trois fois plus de risques de décéder que la moyenne des actifs ».

La bataille pour la santé au travail suppose de créer un rapport de force dans l'ensemble de la société. Il faut organiser la pression sociale sur les entreprises. Le droit à la santé au travail est devenu un enjeu social.

Le lien entre santé liée au travail et droits sociaux devient très important, dès lors que les gens ne peuvent plus arriver à retrouver du travail.

En ce qui concerne les femmes, dont il est peu question dans les études sur la santé au travail, apparaît toute une série de problèmes ; lorsque les femmes sont prises en compte dans des études épidémiologiques, c'est uniquement dans le cadre d'études générales, asexuées, où les femmes ne sont pas différenciées des hommes.

D'autre part, l'activité intermittente des femmes est une difficulté supplémentaire qui rend plus difficile la production de connaissances et la prise en compte des effets sur la santé ;. De plus, le tableau sur la reconnaissance des maladies professionnelles est un modèle fondé sur une activité de travail masculine type.

La crise réduit les capacités individuelles de résistance des salariés face aux risques dans le travail. Comment refuser une tâche dangereuse, quand on risque le licenciement, ou qu'on espère passer à travers les gouttes de la restructuration qui s'annonce ? car la résistance immédiate de chaque salarié, est le point d'appui fondamental de la défense de la santé au travail. Les résistances ne manquent pas.

L'histoire du mouvement ouvrier est marquée par des périodes de luttes intenses pour la santé au travail. En France, notamment la période 1890- 1900, avec la série victorieuse des grèves des ouvrières allumettières contre la nécrose phosphorée de la mâchoire qui finit par obtenir la substitution du produit en cause ; ou encore les années 1968, avec la série de luttes sur les conditions de travail puis les premières luttes sur l'amiante. La mémoire de ces luttes est presque inexistante, y compris parmi les militants.

Tant que l'entreprise restera un espace social où il est légitime de « tuer », il n'y aura pas de prévention réelle ni d'avancées substantielle de la santé au travail

Des réponses politiques sont nécessaires face à cette situation dont les conséquences sociales et sanitaires sont manifestement désastreuses. Une grande loi sur la sous-traitance est indispensable ; cela suppose de neutraliser les pare-feux juridiques actuels en créant de nouvelles obligations, mais aussi de nouvelles interdictions.

Force est d'admettre que l'aggravation des pathologies mentales du travail et le surgissement de suicides jusqu'au milieu des communautés humaines hébétées, sonne le glas de la culture. Les nouvelles formes d'organisation du travail portées par des dispositifs puissants ont réussi à déstabiliser en profondeur les fondations du rapport entre l'être humain et le travail. En déstructurant les liens entre travail, vivre ensemble et culture, cela à l'échelon du monde occidental en son entier, notre civilisation, c'est à craindre, pourrait avoir franchi le pas de l'entrée en décadence.

• Danielle RICHARD



*Notre
Bibliothèque*

Lire pour

réfléchir

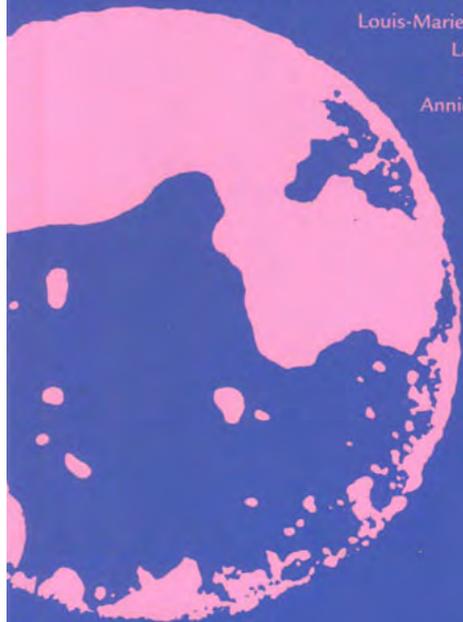
AGIR

se distraire

Note et Document de la Fondation Copernic

Travailler tue en toute impunité...

Louis-Marie Barnier (coord.)
Laurent Garrouste
Caroline Mécary
Annie Thébaud-Mony
Willy Pelletier



Fondation Copernic 

*Louis-Marie Barnier est sociologue,
ancien Secrétaire du CHSCT d'Air France.*

Christophe Dejours

Travail, usure mentale

Nouvelle édition




Bayard

*Psychanalyste et psychiatre,
professeur de psychologie
au Conservatoire Nationale
des Arts et Métiers, Christophe Dejours est à l'origine
de la psychodynamique du travail.*

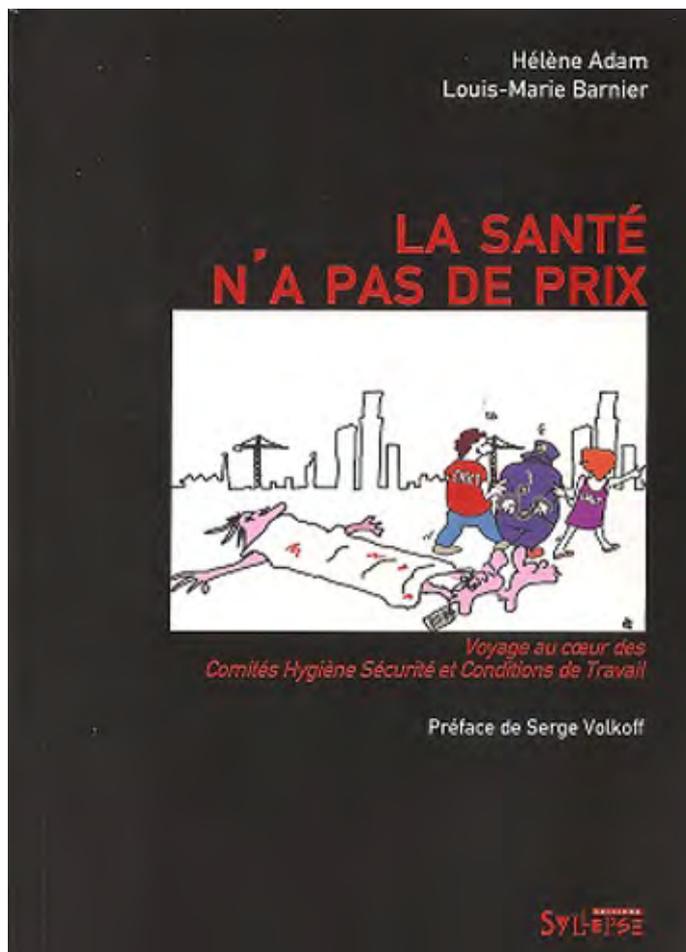
Notre
Bibliothèque

Lire pour

réfléchir

AGIR

se distraire



*Hélène Adam a été Membre
du CHSCT national
de France Télécom
de 1989 à 2000.*

*Louis-Marie Barnier
est sociologue,
ancien Secrétaire
du CHSCT d'Air France.*